

La CGT FiP de la DiSI Île-de-France informe

Avril 2020

N°4

CHS-CT en audio des 30, 31 mars et 3 avril

Voici le compte-rendu des 3 points audio des 30, 31 mars et 3 avril 2020 entre les représentants de la direction et les élu-e-s en CHS-CT (Solidaires et CGT), ainsi qu'un représentant FO et un CFDT, non-élus au CHS-CT.

Présents pour la direction : Philippe MERLE, directeur de la DiSI Île-de-France ; Anne-Laure LAGADEC et Stéphanie MAHO, directrices adjointes ; Nathalie LERAY-BEYRIS, conditions de vie au travail ; Patrick GRANIOU, DRH ; Magali OSSELIN et Sandrine CHAOUAT, médecins de prévention ; Hubert BELLOCQ, ISST.

La délégation de la CGT Finances publiques était composée de : Michel RISACHER (ESI Nemours), Valérie AUDOUARD (ESI Paris), Fabrice GOLD-DALG (ESI Paris) et Eric CHABROULET (ESI Paris).

En préambule :

Ce compte-rendu de la CGT Finances publique s'appuie sur les notes très détaillées prises par les représentants CGT du personnel au CHS-CT. Nous fournirons ces notes à tous les agents qui nous en feront la demande. Suite à nos interventions, soutenues par Solidaires, la direction a accepté de rédiger elle aussi un compte-rendu synthétique des CHS-CT en audio-conférence, à compter de celui du 3 avril.

Le sujet de la campagne DPR à l'EIFI de Nemours a été systématiquement abordé et adressé au préalable à la direction par écrit (lire notre déclaration liminaire en page 4), ou encore par une déclaration commune (en page 5), proposée par la CGT et lue en séance par le secrétaire du CHS-CT, qui est un camarade de Solidaires.

L'évolution de la situation des effectifs à la DiSI Île-de-France.

La CGT a demandé un tableau résidence par résidence, et service par service au sein de chaque ESI, des positions des agents (présentiel, télétravail, autorisation spéciale d'absence), et de l'état sanitaire (contamination, quatorzaine, autres congés de maladie).

La direction a accédé partiellement à cette demande (ESI par ESI, mais sans détail par service). Nous avons reconnu que ces éléments d'information sont largement plus détaillés que ceux fournis par la DGFIP aux représentants nationaux. Dont acte.

Le tableau au 1^{er} avril (les chiffres portés dans les tableaux des jours suivants sont très stables et n'évoluent quasiment pas) fourni par la direction (et qui semble présenter quelques incohérences en cours d'analyse par la CGT) est le suivant :

	23 mars	25 mars	27 mars	01 avril
Effectif théorique		594	594	594
Nombre d'agents présents sur sites		38	44	49
Nombre d'agents COVID-19 avéré (confirmé par test)		1	1	1
Nombre d'agents COVID-19 avéré (indiqué par médecin)		1	1	1
Nbre d'agents avérés COVID-19 sur ESI Paris				
Nbre d'agents avérés COVID-19 sur ESI Versailles				
Nbre d'agents avérés COVID-19 sur ESI Nanterre				
Nbre d'agents avérés COVID-19 sur ESI Nemours				
Nbre d'agents avérés COVID-19 sur ESI Noisiel			1	1
Nbre d'agents avérés COVID-19 sur ESI Montreuil		1	1	1

Nombre de suspicions COVID-19 total (cumul)		23	23	24
Nombre de suspicions en cours d'examen par le MP		11	8	2
Suspensions en cours d'examen sur ESI Paris par le MP		5	4	1
Suspensions en cours d'examen sur ESI Versailles par le MP		1	1	
Suspensions en cours d'examen sur ESI Nanterre par le MP				
Suspensions en cours d'examen sur ESI Nemours par le MP			1	1
Suspensions en cours d'examen sur ESI Noisiel par le MP		5	2	
Suspensions en cours d'examen sur ESI Montreuil par le MP				
Nombre d'agents entrant dans le champ des personnes vulnérables (suite à validation par médecin)		30	31	35
Nombre d'agents en confinement hors personnes vulnérables suite à avis du médecin de prévention			9	9
Nombre d'agents en Arrêt maladie (tout compris)		42	41	35
Nombre d'agents en AA (maj 1 fois par semaine)		255	255	250
Nombre d'agents en télétravail		217	217	228

La situation des agents de l'EIfI de Nemours.

La question de fond : « La vie des agents vaut bien davantage que les déclarations 2042 ».

Dans toutes nos déclarations écrites adressées au directeur avant les trois derniers points audio, nous n'avons cessé d'exiger le report de la campagne de pré-impression et de mise sous pli des déclarations papier, par un report de la date limite de dépôt de la déclaration papier, pour ne pas mettre nos agents en danger.

La déclaration commune CGT – Solidaires du 3 avril (en page 5) constatant que le ministre reporte la date limite de dépôt (2042 papier) du 14 mai minuit au 12 juin minuit, *« rien ne justifie le maintien en l'état de la campagne de pré-impression et de mises sous plis des déclarations entamée maintenant depuis quelques jours. L'aspect « primordial » ou encore « essentiel » de la mission ne résiste pas à un examen lucide partant de la préservation de la santé de nos agents. »*

Dans cette période particulièrement dangereuse, caractérisée par une contamination devant durer encore plusieurs semaines selon les autorités sanitaires, le report de la date limite de dépôt des déclarations papiers justifie pleinement le report d'un mois de la campagne DPR. »

Nous avons indiqué aussi à la veille de l'audio du 24 mars (lire notre compte-rendu précédent) :

« La CGT FiP DiSI IDF exige l'arrêt de toute activité présentielle dans les ESI relevant de votre autorité et de votre responsabilité. »

Elle se réserve le droit de poursuivre devant les tribunaux compétents, toutes les autorités qui seraient responsables d'infractions aux règles d'hygiène ou de sécurité, imprudence ou négligence, ou encore pour mise en danger d'autrui. »

Les mesures de prévention.

La direction explique en substance :

- La décision de maintenir la campagne DPR a été prise au sommet de l'État, décision que la direction applique avec un plan de prévention comportant les gestes barrières, le gel, les masques, les gants, les distances minimales de 2 mètres entre les opérateurs, les dispositifs d'arrivée et de départ (vestiaires), puis la mise en place d'une séparation plastique lorsque les opérateurs étaient amenés à se côtoyer en fin de machine.
- La direction a renoncé à l'emploi de tous les vacataires (nombreux), ainsi qu'à l'apport interne des renforts provenant des agents des autres services de l'ESI de Nemours. Selon elle, le risque de propagation de l'épidémie est donc réduit.
- Que le report de la date limite de dépôt des 2042 papiers permettrait en raison du nombre d'équipes plus réduit d'honorer les nouveaux délais. (Les quantités ne variant pas, la production quotidienne s'avérant moins importante, le nombre de jours dépasserait sensiblement les 21 jours initialement prévus).

Pour la CGT, le plan de prévention a le mérite d'exister. Celui-ci n'a pas été discuté avec les représentants des personnels au CHS-CT.

Toutefois, en misant sur la fin de l'épidémie dans un délai qui reste à déterminer, le retour à une situation « normale » permettrait avec le nombre suffisant d'équipes de terminer la campagne plus rapidement. Si un nouveau délai s'avérait nécessaire, cela ne compromettrait en aucune manière les intérêts de l'État (télédéclarations, PAS).

À noter : l'SST, qui a donné son aval pour le plan de prévention, envisageait de venir à l'ESI de Nemours. Il a indiqué que le secrétariat général lui avait recommandé de ne pas venir à l'ESI pour des « raisons de sécurité »... Mais les agents de l'atelier, eux, « ont le droit de venir », avons-nous souligné !

Les médecins de prévention ont précisé qu'il y avait trois types de gants dont les plus performants (résistance à l'acétone employée dans l'atelier) sont les gants en nitrile, qui sont ceux fournis aux agents. Certains collègues présentant des allergies, peuvent s'abstenir de porter les gants à condition d'un lavage de main toutes les heures.

La CGT a demandé que les agents affectés à la DPR fassent l'objet d'un test de dépistage du virus dès leur retour dans l'atelier. Refus caractérisé de la direction au motif de la pénurie des tests, argumentant même jusqu'à affirmer : *« oui, mais le test c'est seulement vrai un instant T, le lendemain l'agent peut avoir été contaminé dans un magasin en allant faire ses courses »*.

La CGT a rétorqué que la possibilité d'une contamination après un test de dépistage est indiscutable, mais la vraie question n'est pas là : après un confinement, de retour dans le service (au cas de figure l'atelier EIFI), il est quand même primordial de savoir A CE MOMENT qui est contaminé ou pas (porteur sain ou pas) ce qui permet de limiter les risques, en plaçant les agents contaminés en « quatorzaine ».

Ces échanges sur les tests rejoignent ceux sur les masques : l'ensemble de la communication du gouvernement, et à sa suite du ministère, de la DGFIP, de la DiSI, jusqu'à arriver « en bas », était bâti sur la pénurie des masques d'abord « inutiles » dans un premier temps (en raison de la destruction de la

capacité de production en France), puis au gré des jours, après achats ici et là, deviennent maintenant « vitaux ». Gestion à la petite semaine, voire incurie à tous les niveaux ? Indiscutablement. Ce serait dérisoire s'il n'y avait pas la vie des agents en jeu.

Ainsi à l'EIFI de Nemours, la campagne DPR a démarré sans que les personnels n'aient été dotés de masques :

- Le lundi 30 mars pour l'éditique (un agent par demi-journée plus l'encadrement de l'atelier).
- Le mardi 31 mars pour la première équipe de l'impression-finition (équipes réduites par alternance tous les deux jours). Un représentant CGT des personnels au CHS-CT a rencontré les agents le 31 mars avant le début de la vacation.
- Le mercredi 1^{er} avril pour la seconde équipe (même formation que le 31 mars), toujours sans masque...

Ceux-ci ont été livrés le jeudi 2 avril, pour l'équipe de ce jour. Donc, pendant trois jours, les agents (éditique, MSP, encadrement) ont travaillé sans masque !

Tels sont les faits, tout cela pour une campagne qui n'en vaut pas le coup, ni le coût, celui de la vie de nos agents !

La CGT, avec Solidaires, ont réaffirmé l'exigence du report de la campagne DPR, sans être entendus par la direction qui « transmet à la centrale ».

Transmettez... Épouvantable !

Pas une once de considération réelle pour les personnels, dont le péril mortel est possible !

Report de la campagne DPR !

Dans les autres services...

La situation des télétravailleurs.

La CGT a fait observer que tous les collègues ne disposent pas d'un bureau au domicile et travaillent souvent dans leur salle à manger, ou dans tout autre espace parfois peu adapté, posant ainsi la question du confort de travail. A cela s'ajoute le fait que le matériel (ultraportable) comporte un écran de très petite taille. La CGT fait la demande de la fourniture d'un écran de grande taille (à fournir dans les conditions décrites dans le point suivant). La direction donne son accord, en fonction de la disponibilité des stocks.

Enfin, certains télétravailleurs ne disposent pas de « box » à leur domicile, et utilisent leur téléphone portable comme point d'accès, avec des abonnements limités en datas. Nous demandons que l'inévitable surfacturation par les fournisseurs d'accès soit prise en charge par la direction. Celle-ci rétorque que plutôt que prendre en charge la surfacturation, elle fournira, après recensement, des clés 4G (à l'identique de celles fournies aux vérificateurs).

La situation des agents des CID.

Nos collègues sont confrontés à la fourniture de PC portables ou ultraportables qu'ils doivent préparer en vue du télétravail. Sachant que ces PC doivent passer entre leur main, la question du décontaminement du matériel est primordiale (lors de l'arrivée du PC, puis après installation par la CID lors du retour du matériel).

Nous avons indiqué que la matière plastique était porteuse du virus pendant 3 jours, et la direction a consenti à une phase de décontamination pendant 3 jours (à l'arrivée du matériel, puis au départ).

La CGT est intervenue pour demander que les PC destinés au télétravail fassent l'objet d'une centralisation par direction au départ et à l'arrivée du matériel, évitant ainsi que chaque agent de chacune des directions ne se déplacent. Une exception à ce principe peut se concevoir : lorsque la CID est présente dans les locaux de la direction, comme c'est le cas dans les DNS ou les Services Centraux.



CHS-CT en audio-conférence du 30 mars 2020 de la DiSI Île-de-France

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur et Président du CHS-CT de notre direction,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Nous vous souhaitons sincèrement que vous et vos proches se portent bien.

Nous avons pris note d'une audio relative à la campagne DPR devant se dérouler lundi 30 mars à 14h30. Vous avez pris connaissance comme nous de la déclaration du 1^{er} ministre prolongeant la période de confinement de 15 jours. Au moment où ces lignes sont écrites, nous ne disposons pas du JO cadrant cette nouvelle période.

La dernière édition du Monde indique :

« Pour justifier cette décision, M. Philippe a insisté sur l'état sanitaire dramatique dans lequel se trouve le pays. « Il est clair que nous ne sommes qu'au début de la vague épidémique », a expliqué le chef du gouvernement, alors que la situation s'est particulièrement tendue ces dernières heures en Île-de-France et dans les Hauts-de-France. » Le 1^{er} ministre exagère-t-il ? « L'état sanitaire » est-il « dramatique » ou pas ? Ne sommes-nous « qu'au début de la vague épidémique » ou pas ? Y a-t-il danger de mort ou pas ? Le nombre de décès vient de dépasser 300 par jour dans notre pays.

Dans ces conditions, et à ce jour, la DGFIP a pris la lourde responsabilité d'engager malgré tout la campagne DPR, dans les 6 ateliers EIFI dès le lundi 30 mars 2020, malgré le danger de mort. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur ce sujet par écrit, au-delà des paroles qui s'envolent. La DGFIP doit reporter la campagne DPR ce qui signifie qu'aucun agent ne doit travailler dans les 6 ateliers jusqu'à nouvel ordre, et aussi à Nemours. D'une manière plus générale, aucun agent ne doit travailler en présentiel dans un ESI. Nous demandons la fermeture de tous les établissements jusqu'à nouvel ordre.

Un report, est-ce si extraordinaire ? En exemple, le gouvernement a décidé d'accepter le report de trois mois des contrôles techniques automobiles arrivant à échéance en avril. De ce point de vue, soit la poursuite des missions primordiales est possible en télétravail, ce qui suppose un nombre de postes conséquent, soit cela n'est pas possible, auquel cas les agents sont placés en autorisation spéciale d'absence.

La production immédiate de la DPR n'est pas primordiale pour au moins deux raisons :

- Le nombre de foyers télédéclarants a atteint 70 % en 2019 selon M. Darmanin.
- Les intérêts de l'État en matière de rentrées fiscales pour l'impôt sur le revenu sont préservés par l'existence du PAS (qui a remplacé les anciens acomptes mensuels et par tiers qui auraient tout autant préservé les intérêts de l'État).

Les dates limites de dépôt des déclarations sont fixées cette année :

- Au 14 mai 2020 pour les contribuables à l'aide de la déclaration papier.
- Du 19 mai (départements 01 à 19 et non-résidents), au 26 mai (départements 20 à 49), puis au 2 juin (départements 50 à 976), pour tous les télédéclarants.

Compte-tenu de ces éléments, le report, par ex d'un mois, de la date limite du 14 mai au 14 juin pour les déclarants papier, ne compromettrait en aucune manière les intérêts de l'État, mais surtout préserverait les agents de la contamination et peut-être de la mort. Un mois de report, c'est déjà cela de gagné, et pourquoi pas davantage, s'il le faut.

Sans prétendre qu'il soit avancé, nous dénonçons à l'avance l'argument qui pourrait être distillé et consistant à faire valoir aux agents que, compte-tenu de la suppression programmée par la DGFIP des ateliers EIFI, la concurrence pour le maintien de tel ou tel atelier se mesurerait à la production pendant l'épidémie « dramatique » (selon le 1^{er} ministre). Cet argument, s'il était distillé, serait à la fois cynique et ignoble. Nous comptons sur vous pour ne pas céder à de tels errements.

Si tel n'était pas le cas malgré tout, nous vous poursuivrions devant les tribunaux compétents, compte-tenu du danger de mort des agents dont vous avez la responsabilité.

Deux premières réflexions sur le protocole de production des EIFI :

- La seule CGT a exigé que tout agent revenant dans les services soit soumis à un test. Réponse de votre part : il n'en est aucunement question (audio du 24 mars). C'est un scandale lié à l'incurie de ce gouvernement, mais aussi de la vôtre par conséquence. Nous maintenons notre demande, y compris par un financement par le budget du CHS-CT des tests.
- La seule CGT a exigé le port de masques, alors que les masques équipent de nombreux salariés du privé, en particulier nos prestataires. Il n'en est rien pour nos collègues de l'EIFI, ayant pour seul « équipement », selon un mél de la hiérarchie, du savon et des gants. Nous proposons que le budget du CHS-CT finance des masques.

En l'absence de ces équipements, nous réunirons le personnel et aviserons. Le droit de retrait peut raisonnablement être invoqué. Ne mettez pas en danger le personnel !

Pour les représentants CGT FiP au CHS-CT de la DiSI IDF,
Michel RISACHER



CHS-CT en audio-conférence du 3 avril 2020 de la DiSI Île-de-France

DÉCLARATION LIMINAIRE COMMUNE



Monsieur le Directeur et Président du CHS-CT de notre direction,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Dans son message du 1^{ER} avril 2020, le Directeur général annonce :

« Je souhaite également évoquer avec vous ce soir un événement important, celui de notre campagne d'impôt sur le revenu. Le Ministre a annoncé hier soir les dates retenues :

- *ouverture des services en ligne le 20 avril ;*
- *date limite de dépôt papier le 12 juin ;*
- *dates limites de dépôt internet :*
 - départements 01 à 19 : 4 juin ;*
 - départements 20 à 54 : 8 juin ;*
 - départements 55 à 976 (donc DOM compris) : 11 juin. »*

Cette annonce répond partiellement à la demande de report revendiquée par nos organisations syndicales.

Nous attirons votre attention sur le report de presque un mois de la date limite de dépôt des déclarations 2042 papiers.

Dans cette mesure, rien ne justifie le maintien en l'état de la campagne de pré-impression et de mises sous plis des déclarations entamée maintenant depuis quelques jours. L'aspect « primordial » ou encore « essentiel » de la mission ne résiste pas à un examen lucide partant de la préservation de la santé de nos agents.

Dans cette période particulièrement dangereuse, caractérisée par une contamination devant durer encore plusieurs semaines selon les autorités sanitaires, le report de la date limite de dépôt des déclarations papiers justifie pleinement le report d'un mois de la campagne DPR.

La vie des agents vaut bien davantage que les déclarations 2042, de surcroît après le report de la campagne, d'autant plus que les agents ne disposent pas encore de masques, et qu'aucun test de dépistage n'a été pratiqué chez ces personnels.

Arrêt immédiat de la campagne DPR !

Report de la DPR d'un mois !

Confinement des agents des ateliers !

Site Internet de la CGT FiP de la DiSI Île-de-France :
<http://www.dgfip.cgt.fr/disi-paris>